

*Le français suit*

[If you decided not to write the CAMRT exam in XXX, kindly disregard this message]

Dear exam candidate,

On CAMRT exam day, you will be asked to read and sign the following statement of understanding before you start the exam. This will not count as part of your allotted exam time. We are sharing it with you in advance, so you can familiarize yourself with the details.

**Note:** The *orange, italicized language* in the closed brackets relates to the remote exams **only**.

### **Candidate Statement of Understanding**

Please read carefully. Conduct occurring before, during or after testing that violates the principles outlined below may result in invalidation of examination results and/or other penalties and will be reported to the Canadian Association of Medical Radiation Technologists (CAMRT).

The CAMRT Examination is highly confidential. The examination questions are the property of CAMRT. Unauthorized disclosure of the examination questions is prohibited under copyright laws. By signing this statement of understanding, you agree to maintain the confidentiality of the CAMRT Examination questions. You must therefore:

- Keep the exam content confidential, even after the exam. This also includes not discussing the content with anyone who wrote the exam before you, with you or who has not written the exam yet.
- Not use, or be in possession of any electronic device (such as cell phones, cameras, pagers, I-Pods, etc) in the exam room. Realize that any recording or memorization of exam questions is strictly forbidden whether you intend to recreate parts of the exam for financial gain or not.

Candidates are observed at all times while they are taking the CAMRT Examination. This observation will include direct observation by Proctors and recording of your exam session, including your webcam, computer screen and programs/applications running. Proctors may not necessarily inform you of their observations, but they are required to report behaviour that may violate the terms and regulations of CAMRT or other forms of irregular behaviour.

*[You are permitted to bring in one dry erase board, no larger than 8 ½ by 11 inches, and dry erase marker/eraser. Please note – tablets or electronic writing pads are NOT permitted. You will be required to show the proctor your white board and marker/eraser prior to starting your exam. **IMPORTANT:** You MUST erase your white board and show your proctor it is erased before closing out of your exam. **This is a mandatory requirement** and if not followed, will be investigated for potential breach of the Candidate Statement of Understanding. The whiteboard must stay in the examination room for the duration of the exam.]*

Any cheating and/or breach of confidentiality/security or any attempt to subvert the examination process by any candidate violates the purpose and principles of the examination. Any candidate who carries out, takes part in or who witnesses such behaviour must report it to the Proctor and/or CAMRT as soon as possible.

CAMRT strives to report results that accurately reflect the skill and performance of each candidate and represent a valid measure of their knowledge or competence as sampled by the examination. Accordingly, our standards and procedures for administering examinations have

two related goals: giving candidates comparable opportunities to demonstrate their abilities and preventing any of them from gaining an unfair advantage over others. To promote these objectives, CAMRT reserves the right to cancel or withhold any examination results when, in the sole opinion of CAMRT, a testing irregularity occurs; cheating has occurred; there is an apparent discrepancy in, or falsification of, a candidate's identification; a candidate engages in misconduct or plagiarism; when aberrancies in performance are detected for which there is no reasonable and satisfactory explanation; or the results are believed to be invalid for any other reason.

A candidate agrees to abide by all regulations, as well as oral and written instructions controlling the conduct of the examination. These regulations are intended to preserve the integrity of the examination process by providing standard test administration conditions that yield valid and reliable results.

I have read, understand and agree to abide by the above statement.

*Certification Desk, CAMRT*

[Si vous avez choisi de ne pas prendre l'examen ACTRM en XXX, veuillez ignorer ce message]

Cher candidat,

Le jour de l'examen de l'ACTRM, on vous demandera de lire et de signer la déclaration de compréhension suivante avant de commencer l'examen. Cet énoncé ne fera pas partie du temps alloué à l'examen. Nous vous en ferons part à l'avance afin que vous puissiez vous familiariser avec les détails.

**Note :** Le texte en *orange et en italique* entre les crochets fermés concerne **uniquement les examens à distance.**

### **Déclaration d'adhésion**

Veuillez lire attentivement. Que ce soit avant, pendant ou après l'examen, une conduite enfreignant les principes énoncés ci-dessous peut entraîner l'invalidation des résultats de l'examen et/ou d'autres pénalités et fera l'objet d'un rapport à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM).

L'examen de l'ACTRM est hautement confidentiel. Les questions d'examen sont la propriété de l'ACTRM. La divulgation non autorisée des questions d'examen est interdite en vertu des lois sur le droit d'auteur. En signant cette déclaration d'adhésion, vous acceptez de préserver la confidentialité des questions de l'examen de l'ACTRM. Vous devez par conséquent :

- Préserver la confidentialité du contenu de l'examen, même après celui-ci. Ceci comprend également l'obligation de ne pas discuter du contenu de l'examen avec toute personne ayant passé l'examen avant vous, avec vous ou qui ne l'a pas passé encore;
- Ne pas utiliser ou avoir en votre possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, appareil-photo, téléavertisseur, iPod, etc.) dans la salle d'examen; comprendre que tout enregistrement ou mémorisation des questions de l'examen est strictement interdit, peu importe que vous ayez l'intention de recréer une partie de l'examen à des fins de gain financier ou non.

Les candidats sont observés en tout temps pendant qu'ils passent l'examen de l'ACTRM. Cette observation comprendra une surveillance directe par des surveillants d'examen et l'enregistrement de votre séance d'examen, incluant votre webcam, l'écran de votre ordinateur et les programmes et applications ouverts. Les surveillants peuvent ne pas vous informer de leurs observations, mais sont tenus de signaler tout comportement susceptible de violer les conditions et les règlements de l'ACTRM ou toute autre forme de comportement irrégulier.

*[Vous pourrez apporter avec vous un tableau effaçable à sec, dont les dimensions ne doivent pas dépasser 8 ½ X 11 pouces (aucune exception), et un marqueur effaçable à sec/efface. Veuillez noter que les tablettes ou les écritoires électroniques ne SONT PAS autorisées. Vous devrez montrer au surveillant d'examen votre tableau effaçable à sec et votre marqueur/efface avant de commencer l'examen. **IMPORTANT** : Vous DEVEZ effacer votre tableau et le montrer à votre surveillant d'examen avant de fermer votre examen. **Il s'agit d'une exigence obligatoire**, et le défaut de s'y conformer entraînera une enquête pour violation potentielle de la Déclaration d'adhésion. Le tableau effaçable à sec doit demeurer dans la salle d'examen durant toute la durée de celui-ci.]*

Toute tricherie et/ou infraction à la confidentialité/sécurité ou toute tentative de subvertir le processus d'examen par un candidat constitue une violation du but et des principes de l'examen. Tout candidat qui pratique un tel comportement, y participe ou en est témoin doit le signaler dans les meilleurs délais au surveillant d'examen et/ou à l'ACTRM.

L'ACTRM s'efforce de présenter des résultats qui reflètent de façon précise les compétences et le rendement de chaque candidat ou candidate, et qui constituent une mesure valide de leurs connaissances ou de leurs compétences, mesurées par l'examen. Dans cette optique, nos normes et nos procédures pour l'administration des examens ont deux objectifs connexes : offrir aux candidats et candidates des possibilités comparables de démontrer leurs capacités et empêcher tout candidat ou toute candidate d'obtenir un avantage indu sur les autres. Afin de favoriser ces objectifs, l'ACTRM se réserve le droit d'annuler ou de retenir les résultats d'un examen si, de l'avis exclusif de l'ACTRM, une irrégularité s'est produite lors de l'examen; il y a eu tricherie; il existe un écart apparent ou une falsification de l'identité d'un candidat ou d'une candidate; un candidat ou une candidate se livre à de l'inconduite ou à du plagiat; lorsque des aberrations sont détectées dans le rendement pour lesquelles il n'existe aucune explication raisonnable ou satisfaisante; ou lorsque les résultats sont jugés non valides pour toute autre raison.

Les candidats et les candidates conviennent de respecter l'ensemble des règlements, de même que les instructions orales ou écrites régissant la conduite de l'examen. Ces règlements visent à préserver l'intégrité du processus d'examen en offrant des conditions normalisées d'administration de l'examen permettant d'obtenir des résultats valides et fiables.

J'ai lu et compris la déclaration ci-dessus et j'accepte de m'y conformer.

*Bureau de l'agrément, ACTRM*